

Délibération n°2018-02-15

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Stéphane Brindel	à	Alain Fonfrede	Daniel Caraminot	à	Stéphanie Gautier
Christine Da Fonseca	à	Marilou Padilla-Ratelade	Sandra Délibit	à	Jean-Pierre Guitard
Pierre Fournet	à	Nelly Simandoux	Dominique Guillaume	à	Valérie Sérrurier
Michel Guitard	à	Daniel Couderc	Michel Lacrocq	à	Gérard Rougier
Jean-François Loge	à	Danielle Coulaud	Dominique Miermont	à	Bernard Maupomé
Laurence Monteil	à	Marc Ranvier	Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier
Martine Pannetier	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Marie-Hélène Pommier	à	Martine Leclerc	Eric Bossaert	à	Jean Stöhr

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix, Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

Contrat Territorial Chavanon : lancement du programme de travaux 2018

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général en vigueur sur le territoire du Pays d'Eygurande, Haute Corrèze Communauté doit lancer en 2018 un programme de travaux.

Le programme 2018 comprend différents types de travaux qui se feront sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et sous maîtrise d'œuvre de la Cellule Opérationnelle Rivières.

Les travaux de restauration de la ripisylve

Ils ont pour objectifs de rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau, de stabiliser la végétation et les berges, de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager, et de sensibiliser les propriétaires à la préservation du réseau de chevelus. Ils sont réalisés par des prestataires.

Les travaux de mise en défens des berges et d'abreuvement du bétail

Le piétinement des berges contribue à la dégradation des cours d'eau communautaires et peut occasionner des problèmes sanitaires pour le bétail. Les travaux, réalisés en régie par les exploitations ou par des prestataires, consistent à équiper les parcelles en clôtures, abreuvoirs et traversées. Une convention avec l'exploitation concernée précisera le montage financier et les missions des deux parties.

Pour réaliser ces projets et bénéficier de subventions, il est nécessaire que le conseil communautaire se positionne sur le montage financier et le recrutement de prestataires.

Programme prévisionnel 2018 - Plan de financement

Désignation	Montant H.T	Montant T.T.C	Financeurs publics		Autres Financeurs		FCTVA		Auto financement HCC
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Travaux de restauration sur le ruisseau de la Barricade	12 000 €	14 400 €	80%	9 600 €	0%	0 €	16,404%	2 362 €	2 438 €
Travaux de mise en défens et abreuvement <i>Ruisseau de Feyt</i>	2 000 €	2 400 €	71%	1 420 €	20%	480 €	16,404%	394 €	106 €
				11 020 €		480 €		2 756 €	2 544 €

Les taux d'aides seront précisés par les financeurs après instruction des dossiers.

Délibération n°2018-02-15



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le programme prévisionnel 2018 ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et de tout autre partenaire potentiel ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,
Pierre Chevalier

